

MANUEL CONFORMITE PEINTURE ET PRODUITS TEINTES DANS LA MASSE

n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind.: C



MANITOU

MANUEL DE CONFORMITE Traitement de surface « PEINTURE » et produits TEINTES DANS LA MASSE

Création & Modifications								
Date	ate Rédacteur Indice Libellé de la modification							
02/11/2010	Y. TREHOREL	А	Création du document annule et remplace DOC-BDM-004					
07/04/2011	Y. TREHOREL	В	Ajout des exigences de tenue hautes températures (pots d'échappement)					
22/06/2012	Y. TREHOREL	C	Intégration produits teintés dans la masse					

DATE : 22.06.2012	EMISSION-VERIFICATION Nom / Visa :	Y. TREHOREL	APPROBATION Nom / Visa :	B. GACHENARD
DESTINATAIRES :	Page : 1 / 33			



n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind.: C

MANUEL CONFORMITE PEINTURE ET PRODUITS TEINTES DANS LA MASSE

SOMMAIRE

- 1. Généralités
- 2. Réserves de peinture Taraudages Arêtes vives
- 3. Validation et contrôle du procédé spécial de peinture et produits teintés dans la masse
- 4. Critères d'acceptation
- 5. Environnement
- 6. Reprise peinture

7. ANNEXES:

a	- Eprouvettes types	page	26
b	- Lexique	page	27
С	- Bibliographie	page	28
d	- Tableau RAL / ΔEL*a*b*	page	29
6	- Procès verhal	nage	30

DOC-BE-048 Page: 2 / 33



n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind.: C

Bureau d'Etudes

MANUEL CONFORMITE PEINTURE ET PRODUITS TEINTES DANS LA MASSE

1 - GENERALITES

Ce manuel de conformité définit les exigences auxquelles doivent répondre les produits livrés à la Société MANITOU par ses fournisseurs, s'agissant des produits peints, revêtus ou teintés dans la masse. Il s'applique aussi aux prestataires d'application de peinture ou de revêtements.

Le fournisseur de MANITOU s'engage à respecter les spécifications de ce manuel de conformité, ou à mettre en place tous les moyens nécessaires pour y parvenir dans un délai défini avec MANITOU. Il accepte, en outre, de fournir au Service Qualité de MANITOU les éléments relatif à la validation de son procédé spécial peinture décrit au § 3.

Par retour de l'accusé de réception, tout fournisseur s'engage à être conforme aux exigences de ce manuel.

Le fournisseur prendra toutes dispositions quant au conditionnement des pièces traitées, de façon à ce que les opérations de manutention et de transport effectuées jusqu'au Service de réception MANITOU n'affectent pas la qualité de finition des pièces. Les pièces doivent arriver dans un état neuf. Les pièces avant peinture doivent être correctement préparées, être exemptes de **calamine**, de gras, de poussière ou d'oxydation, y compris sur les champs de tôle.

L'identification des pièces (marquage, numéro de série, référence, etc.), ne doit gêner, ni la bonne application ni la tenue de la peinture ou du revêtement, ni venir à l'encontre de ce cahier des charges. La zone d'identification de la pièce doit être en accord avec MANITOU et l'identification doit être toujours lisible après revêtement.

Les plaquettes de référence devront être conservées pendant 3 ans à l'abri de la lumière, dans un milieu sec.

Validité des résultats :

Les résultats sont validés tant que les paramètres et les conditions d'application ne sont pas modifiés.

Les résultats obtenus sont valables uniquement pour le système et le fournisseur considérés (substrat, découpe, traitement de surface, système de peinture, teinté masse). Il devra donc être effectué autant de séries d'essais qu'il y a de systèmes ou de fournisseurs.

Pour chaque autre teinte faisant l'objet d'une livraison, une plaquette de type N1 devra être fournie à MANITOU ainsi qu'une preuve de la conformité de résistance aux UV.

Eprouvettes:

Différentes éprouvettes sont à utiliser en fonction des essais, leurs utilisations seront précisées dans le tableau §3. Elles doivent êtres issues du même processus* que les produits réalisés pour pouvoir donner des résultats probants. Les éprouvettes ne devront pas faire l'objet d'opération particulière qui dénaturerait la représentativité. L'état de surface devra être semblable aux composants séries.

Se référer à l'annexe EPROUVETTES pour la conformité des éprouvettes.

DOC-BE-048 Page : 3 / 33

^{*}Même matériau, même découpe (laser, plasma, oxycoupage, emboutissage, ...), même traitement (grenaillage, traitement chimique, ...), même finition (grainage, brillance / matité, ...) que le composant série.



n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind.: C

Bureau d'Etudes

MANUEL CONFORMITE PEINTURE ET PRODUITS TEINTES DANS LA MASSE

2 - RESERVES DE PEINTURE - TARAUDAGES - ARETES VIVES

- ◆ Des réserves de peinture (parties non peintes) peuvent être exigées sur des parties usinées en saillie ou en creux. Ces surfaces feront l'objet d'une application particulière quant au mode de protection à utiliser avant et après peinture :
 - ⇒ Application de bouchons, ... sur les parties en creux,
 - ⇒ Application de graisse, vernis pelables, ruban adhésif, ... sur les parties en saillie.

CES DISPOSITIONS SERONT CLAIREMENT PRECISEES LORS DE LA NEGOCIATION DU CONTRAT ET DOIVENT ETRE INDIQUEES SUR LES PLANS D'EXECUTION.

- ♦ Les taraudages « d'option » (et visibles ou à coulée de rouille visible) seront signalés sur les plans d'exécution et doivent être peints.
- ◆ Les taraudages « de série » devront être exempts de peinture. Une épargne doit être réalisée. Celle-ci ne doit pas générer de reprise (ébavurage, reprise peinture, etc.). Afin de préserver la qualité du taraudage dans le temps lors des phases de transport et de stockage (fournisseurs / MANITOU), les taraudages devront impérativement être protégés contre l'oxydation.
- Comme les surfaces, les arêtes doivent remplir les exigences de ce cahier des charges. Les arêtes vives, saillantes voir blessantes empêchant un dépôt correct de peinture, doivent faire l'objet d'une reprise ou d'un traitement.

DOC-BE-048 Page: 4 / 33



DOCUMENT

MANUEL CONFORMITE PEINTURE ET PRODUITS TEINTES DANS LA MASSE

n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind.: C

3 - VALIDATION DU PROCEDE SPECIAL DE PEINTURE

Les essais définis dans les chapitres suivants devront être effectués par un organisme reconnu (ex. : CETIM ...). Les résultats de ces essais seront consignés dans le PV en annexe et transmis au Service Qualité / MANITOU avec le rapport du laboratoire d'analyse, les éprouvettes utilisées pour les essais et les dossiers de présentation PPAP (Processus d'Approbation des Pièces de Production) et à chaque modification du produit ou du processus de réalisation.

Conditions de réalisation des essais

Le traitement de la surface ainsi que son application se feront dans les conditions normales et représentatives de la production.

En fonction de l'exposition visuelle de la pièce (Une fois montée sur le chariot), nos exigences varient, les tests ci-dessous sont donc réalisés :

Cette indication sera précisée sur le plan Echelle d'exposition :																
<u>Catégorie 1 :</u> Pièces visibles extérieures													Hydr			
<u>Catégorie 2 :</u> Pièces visibles non extérieures (ex : sous capot moteurs)													Hydrocarbures			
<u>Catégorie 3 :</u> Pièces intérieur cabine							Cc						es (gas-oil,			
<u>Catégorie 4 :</u> Pièces non visibles (ex : intérieur flèche télescope)							Colorimétrie,			Brouillard			oil, liquide		Rési	Ré
<u>Catégorie 5 :</u> Haute tenue à la corrosion (jantes)		D	m	Pliage							Rés		de		Résistance a	Résistance
<u>Catégorie 6 :</u> Résistance aux hautes températures (pots d'échappement)		Dureté d	Essai de	ge sur		Adł	ance et	Adhé		Salin d'une	Résistance	Tenue	refroidis.		aux lav	aux hautes
<u>Légende :</u>	Epai	du système	chute	sur mandrin		Adhérence	brillance et rendu de	Adhérence s		e étude	۵'n	nue aux	, huile	7	laveurs ha	
à effectuer	sseur		d'une		mbou			sur les	Métam	e parti	l'eau (Bac	< inten		Tenue	haute p	:empéi
ne pas effectuer	Epaisseur du film	(Persoz)	masse	cylindrique	Emboutissage	du système	la finition	sur les arêtes	Métamérisme	particulière	c Ford)	aux intempéries	hydraulique)	aux UV	pression	températures
Tests à effectuer :	Α1	A2	А3	A4	Α5	A6	Α7	A8	Α9	B2	ВЗ	В4	В6	В7	В8	B9
Pièces métalliques revêtues - catégorie 1 et 5	٧	٧	٧	٧	٧	V	٧	٧	٧	٧	٧	٧	٧	V	٧	
Pièces métalliques revêtues - catégorie 2	V	V				٧	٧			V	٧	٧	٧		V	
Pièces métalliques revêtues - catégorie 3	٧	٧				V	٧	٧	٧	٧	٧	٧		٧		
Pièces métalliques revêtues - catégorie 4	V	٧				V				V	٧		V			
Pièces métalliques revêtues - catégorie 6	٧	٧	٧	٧	٧	V	٧	٧	٧	٧	٧	٧	٧	V	٧	V
Pièces plastiques et composites revêtues - catégorie 7		٧	٧			V	٧	٧	٧		٧	٧	٧	V	٧	
Pièces plastiques et composites teintées dans la masse - catégorie 8							٧		V			V *	V*	٧*		
Autres teintes**							٧		V							
Eprouvettes à utiliser pour les essais :	Α1	A2	А3	A4	A5	A6	Α7	A8	A9	B2	ВЗ	В4	В6	В7	В8	B9
Eprouvette N0 : éprouvette spéciale								V		V					V	V
Plaquette N1 : de 85 x 195 mm, épaisseur 1mm			V	V	٧		V		V							
Plaquette N5 : de 85 x 195 mm, épaisseur 5mm	V	V				V					V	V	V	V		

^{*} Eprouvette de même épaisseur que la pièce – échantillon tiré de la pièce pour les pièces injectées

DOC-BE-048 Page : 5 / 33

^{**}Pour une peinture de même base.



n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind.: C

MANUEL CONFORMITE PEINTURE ET PRODUITS TEINTES DANS LA MASSE

Couleurs spéciales

(Autres que les teintes MANITOU : ROUGE MANITOU BRILLANT / NOIR MANITOU SATINE / BRUN CABINE MANITOU BRILLANT)

Il faut différencier différentes procédures :

- -Si la teinte est nouvelle avec pas seulement un changement de pigment (changement de produit, de laque, etc.), l'ensemble des tests sera à effectuer.
- -Si seul le primaire change, ne pas refaire le test B7 de tenue aux UV.
- -Si seul les pigments changent mais que la teinte reprend une peinture déjà validée par MANITOU, seuls les essais décrit au §3 « Autres teintes » sont nécessaires.

Les différentes teintes devront être conformes au standard MANITOU. Des échantillons de teintes spécifiques (hors RAL) pourront être fournis par MANITOU sur demande auprès du Service Achats. Les échantillons RAL 841-GL, (GL pour les teintes brillantes), RAL K5 et K7 finition brillante sont disponibles dans le commerce.

MANITOU se réserve le droit de modifier les coloris des produits peints pour la réalisation de marchés particuliers. Dans ce cas, les contrats d'achat comprendront l'indication précise des références de peinture et de teinte exigée par MANITOU. En l'absence d'indication, seules les données du cartouche du plan sont à prendre en considération.

Cependant, la qualité du produit peint devra rester équivalente. De plus il sera demandé d'effectuer les tests listés au § 3. Les résultats des tests seront à faire parvenir au Service Qualité / MANITOU.

DOC-BE-048 Page : 6 / 33



n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind.: C

MANUEL CONFORMITE PEINTURE ET PRODUITS TEINTES DANS LA MASSE

4 - CRITERES D'ACCEPTATION

Vous trouverez ci-joint les caractéristiques mécaniques, d'aspect et de vieillissement.

CARACTERISTIQUES MECANIQUES

- A1 Epaisseur du film
- A2 Dureté du système
- A3 Essai de chute d'une masse
- A4 Essai de pliage sur mandrin cylindrique
- A5 Essai d'emboutissage
- A6 Adhérence du système
- A7 Colorimétrie, brillance et rendu de la finition
- A8 Adhérence sur les arêtes
- A9 Métamérisme

CARACTERISTIQUES DE VIEILLISSEMENT

- B2 Brouillard salin
- B3 Détermination de la résistance à l'eau (Bac Ford)
- B4 Essais de tenue aux intempéries
- B6 Résistance aux hydrocarbures
- B7 Solidité de la teinte à la lumière artificielle (Tenue aux UV)
- B8 Résistance aux laveurs haute pression
- B9 Résistance aux hautes températures (pots d'échappement)

DOC-BE-048 Page : 7 / 33



A1: EPAISSEUR DU FILM

Bureau d'Etudes

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Le mesurage de l'épaisseur du feuil se fera selon la Norme NF EN ISO 2808 d'Avril 2007.

Il sera demandé d'effectuer au moins 3 déterminations et de donner leurs valeurs et leur moyenne.

II - RESULTATS A OBTENIR

Les caractéristiques du film devront être compatibles avec les exigences du cahier des charges et conformes aux indications définies dans les fiches techniques fournisseurs.

DOC-BE-048 Page : 8 / 33



A2: DURETE DU SYSTEME (PERSOZ)

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - CONDITIONS D'ESSAI

Ces mesures s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre, selon la Norme NF EN ISO 1522 de mars 2007.

II - RESULTATS A OBTENIR

Résultats à obtenir suivant cette même norme.

	Résultat à obtenir Les duretés pour les systèmes seront de :
Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	120 secondes minimum pour la peinture liquide 250 secondes minimum pour la peinture poudre

DOC-BE-048 Page: 9 / 33



A3: ESSAI DE CHUTE D'UNE MASSE

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre, selon la Norme NF EN ISO 6272-1 de Novembre 2004.

Le système sera testé sous une masse de choc de 400 g à 50 cm de hauteur, ceci recto seulement.

II - RESULTATS A OBTENIR

Résultats à obtenir suivant la Norme NF EN ISO 4628-4 (craquelage) et NF EN ISO 4628-1 (intro) de mai 2004.

	Résultat à obtenir		
	craquelage		
Catégories	Degré :		
1, 5, 6, 7	1, S2, a)		

Craquelage

Quantité 1 : très peu nombreuses, c'est-à-dire nombre à peine significatif de craquelures

Dimension S2 : juste visible avec vision normale corrigée

Profondeur a : craquelures superficielles ne pénétrant pas complètement la couche de finition

DOC-BE-048 Page: 10 / 33



A4 : ESSAI DE PLIAGE SUR MANDRIN CYLINDRIQUE

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre, selon la Norme NF EN ISO 1519 de juin 2002.

Mandrin cylindrique de 1 cm de diamètre Mode opératoire : méthode B (type 2)

II - RESULTATS A OBTENIR

Résultats à obtenir, selon la Norme NF EN ISO 4628-5 de mai 2004.

	Résultat à obtenir
	écaillage
Catégories 1, 5, 6	1, S1, a)

Surface écaillée 1 : qui occupe maximum 0,1% de la surface.

Dimension de l'écaillage S1 : jusqu'à 1mm

Profondeur a) : couche de finition écaillée de la couche sous jacente.

DOC-BE-048 Page: 11 / 33



A5: ESSAI D'EMBOUTISSAGE

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre, selon la Norme NF EN ISO 1520 de février 2007.

Profondeur d'emboutissage : 6 mm

Mode opératoire : cas B

II - RESULTATS A OBTENIR

Résultats à obtenir selon la Norme NF EN ISO 4628-4 (craquelage) de mai 2004 et la Norme NF EN ISO 4628-5 (écaillage) de mai 2004.

	Résultat à obtenir						
	craquelage écaillage						
Catégories 1, 5, 6	1, S2, a	1, S1, a					

Craquelage

Quantité 1 : très peu nombreuses, c'est-à-dire nombre à peine significatif

Dimension S2 : Juste visible ave vision normale corrigée

Profondeur a : superficielles ne pénétrant pas complètement la couche de finition

Ecaillage

Surface écaillée 1 : occupant moins de 0,1% de la surface

Dimension S1: jusqu'à 1mm

Profondeur a : couche de finition écaillée de la couche sous jacente

DOC-BE-048 Page: 12 / 33



A6: ADHERENCE DU SYSTEME

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - <u>ESSAI 1</u>

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre, selon la Norme NF EN ISO 2409 d'août 2007. La classification des résultats d'essai se fera suivant la même norme.

	Résultat à obtenir Adhérence (quadrillage)						
Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Classification 0-1 0 : bords des incisions parfaitement lisses ; aucun carré du quadrillage ne s'est détaché 1 : détachement de petites écailles du revêtement aux intersections des incisions, qui affecte environ 5% de la partie quadrillée.						

II - ESSAI 2

Ces mesures s'effectuerons sur des éprouvettes 24 heures après les essais de brouillard salin (Voir conditions d'essais B2, voir condition d'essais A6 essai 1).

	Résultat à obtenir Adhérence (quadrillage)							
Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6	Classification 1-2 1: détachement de petites écailles du revêtement aux intersections des incisions, qui affecte environ 5% de la partie quadrillée. 2: le revêtement s'est détaché le long des bords et/ou aux intersections des incisions, et affecte nettement plus de 5 % jusqu'à environ 15 % de la partie quadrillée.							

DOC-BE-048 Page: 13 / 33



A7 : COLORIMETRIE BRILLANCE ET RENDU DE LA FINITION

Bureau d'Etudes

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces mesures s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre et 1 jour après la réalisation pour les pièces plastiques teintées dans la masse, selon la norme NF EN ISO 2813 de septembre 1999.

La mesure de la brillance sera effectuée sous un angle de 60° suivant cette même norme et se fera sur un support essuyé préalablement. Il sera demandé d'effectuer 10 mesures et de donner leurs valeurs et leur moyenne.

Les résultats obtenus seront cotés suivant cette même norme.

De plus, une comparaison avec un étalon (plaque hors RAL fournie par MANITOU ou carte RAL disponible dans le commerce), à la lumière du jour, sera effectuée.

II - RESULTATS A OBTENIR

		Brillance						
	Moyenne si	ur 10 points de l'ép	prouvette					
Catégories 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8	Finition brillante: supérieur ou égale à 90 UB (unités de Brillance)	Finition satinée: Egale à 68 UB +/- 5 UB	Finition mat: Egale à 10 UB +/- 5 UB	Aucun écart perceptible				

BRILLANCE

Par rapport à la moyenne obtenue, les résultats doivent être les suivants :

- ⇒ Surface rugueuse : Delta 7% entre les points maxi et les points mini.
- ⇒ Surface unie : Delta 4% entre les points maxi et les points mini.

De plus, visuellement **en comparaison avec un étalon** (plaque hors RAL fournie par MANITOU ou carte RAL disponible dans le commerce), à la lumière du jour, **aucun écart de brillance ne sera perceptible**.

COLORIMETRIE

L'acceptation de la colorimétrie se fera visuellement **en comparaison avec un étalon** (plaque hors RAL fournie par MANITOU ou carte RAL disponible dans le commerce), à la lumière du jour, **aucun écart de teinte ne sera perceptible.**

RENDU

Les critères d'aspect sont définis dans le document DOC-SQ-405.

DOC-BE-048 Page: 14 / 33



A8 : Adhérence sur les arêtes

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre.

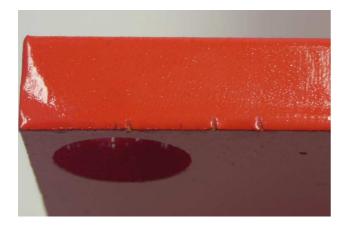
Faire quelques chocs (3 à 5 impacts de force moyenne) avec la tranche d'un réglet sur le champ de la zone contrôlée. Pour un contrôle complet, il faut plusieurs zones sur la périphérie de la pièce.

II - RESULTATS A OBTENIR:

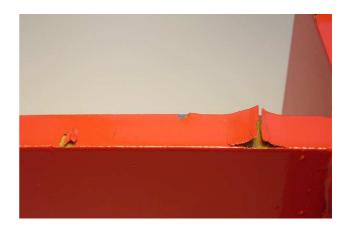
Les impacts ne doivent pas avoir rompu la peinture jusqu'au subjectile. L'écaillement doit être inférieur à 2 mm.

La pièce est non conforme si plus de 2 mm de peinture se décollent en plaques.

Pièce conforme après le test :



Pièce non conforme après le test :



DOC-BE-048 Page: 15 / 33



A9: METAMERISME

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces mesures s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre et 1 jour après la réalisation pour les pièces plastiques teintées dans la masse.

Placer la plaquette étalon et la plaquette à tester dans une cabine à lumière. Les deux plaquettes devront être positionnées de manière semblable.

Eclairage par chacun de ces divers illuminants (non simultanés):

- -D65 (lumière du jour)
- -TL84 (Illuminant 840-P15, lumière de super marché)
- -G45 (Illuminant A, lampe à filament incandescent)

II - RESULTATS A OBTENIR:

Aucun écart de teinte visible, sous chaque illuminant, en cabine à lumière par rapport à la plaquette étalon RAL Eriksen, ou hors RAL fournie par MANITOU.

DOC-BE-048 Page: 16 / 33



B2 : ESSAI AU BROUILLARD SALIN d'une étude particulière

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Brouillard salin neutre pour l'acier.

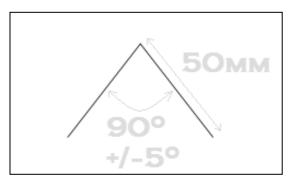
Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre, selon la Norme NF EN ISO 9227 de mars 2007.

L'exposition se fera sans interruption.

Blessure non applicable aux pièces revêtues d'un primaire uniquement.

Les éprouvettes seront préparées en effectuant une blessure comme montré à droite:

Blessure à réaliser sur la plus grande face de l'éprouvette, hors cordon de soudure et de profondeur suffisante pour atteindre le subjectile. Longueur de 50mm minimum, angle de 90°, +/- 5°, largueur de blessure minimum de 1mm.



De plus, effectuer les tests A6 (essai 2) et A8 après cet essai (Tests d'adhérences). Et ceci, 24 heures après les essais au brouillard salin.

II - RESULTATS A OBTENIR

- Résultats à obtenir sur l'ensemble de la pièce sauf blessure : suivant la Norme NF EN ISO 4628-3 (enrouillement) et NF EN ISO 4628-2 (cloquage) de mai 2004.
 Ces résultats seront appréciés sur éprouvette, y compris arêtes des pièces et soudures.
- ◆ Résultats à obtenir sur et à proximité de la blessure : suivant la Norme NF EN ISO 4628-8 d'octobre 2005 (décollement autour d'une rayure, pour l'enrouillement) et NF EN ISO 4628-2 (cloquage) de mai 2004.

	Condition	Résultat à obtenir				
	d'essai	Enrouillement	Cloquage			
Catégories 1, 6	Exposition de 400h	Exigences communes :	Exigences communes :			
Catégories 2, 3, 4	Exposition de 200h	Hors blessure :	(Norme 4628-2)			
		(Norme 4628-3) Ri1	Hors blessure : Degré de cloquage 2,S2			
Catégorie 5	Exposition de 700h	<u>Sur la blessure :</u> (Norme 4628-8) Degré 1	<u>Sur la blessure :</u> Degré de cloquage 2,S3			

Degré d'enrouillement :

Ri1 Juste visible en vision normale corrigée

L'observation se fera sur la blessure sans mise à nue de la plaquette

Degré 1 L'enrouillement ne devra pas être présent à une distance supérieure à 1,5mm de chaque coté de la blessure

Degré de cloquage :

2,S2 Quelques défauts en nombre juste significatif. Juste visible sous agrandissement de 10 fois

2,S3 Faible quantité de défauts en nombre significatif. Clairement visible en vision normale corrigée jusqu'à 0,5 mm (Cette cotation ne devra pas être présente à une distance supérieure à 4 mm de chaque coté de la blessure)

DOC-BE-048 Page: 17 / 33



B3 : DETERMINATION DE LA RESISTANCE A L'EAU (BAC FORD)

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre, selon la Norme NF EN ISO 2812-2 d'avril 2007.

L'exposition se fera sans interruption (en immersion).

II - RESULTATS A OBTENIR

Ces résultats seront appréciés sur éprouvette, y compris arêtes des pièces et soudures.

Résultats à obtenir suivant les Normes EN NF ISO 4628-2 (cloquage) Mai 2004 et EN NF ISO 4628-1 (intensité des changements). Dureté du système suivant A2. Adhérence du système suivant A6.

	Condition		Résultats à obtenir				
	d'essai	Blanchiment	Cloquage	Dureté	Adhérence		
Catégorie 1	Exposition de 250h	Détérioration uniforme cotation 1-2	Degré de cloquage 2,S3				
Catégorie 2	Exposition de 120h	Détérioration uniforme cotation 2-3	Degré de	Perte <20% et	Adhérence 24heures après		
Catégorie 3	Exposition de 120h	Détérioration uniforme cotation 1-2	cloquage 2,S3	dureté >108 s suivant A2	Bac Ford Cotation 1-2		
Catégorie 4	Exposition de 120h	Aucune exigence	Degré de cloquage 2,S4				

Blanchiment:

Détérioration uniforme 0-1-2 (inchangé - très légèrement modifiée - légèrement modifié) tableau 3 de la Norme EN NF ISO 4628-1

Cloquage:

Degré de cloquage 2 (faible quantité de défauts en nombre significatif)

S 3 (clairement visible en vision normale corrigée jusqu'à 0,5 mm)

S 4 (clairement visible en vision normale corrigée jusqu'à 1 mm)

Adhérence:

Cotation 1 : détachement de petites écailles du revêtement aux intersections des incisions, qui affecte environ 5% de la partie quadrillée.

Cotation 2 : le revêtement s'est détaché le long des bords et/ou aux intersections des incisions, et affecte nettement plus de 5 % jusqu'à environ 15 % de la partie quadrillée.

DOC-BE-048 Page: 18 / 33



B4: ESSAIS DE TENUE AUX INTEMPERIES

Bureau d'Etudes

I - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre et 1 jour après la réalisation pour les pièces plastiques teintées dans la masse.

II - CYCLES D'ESSAIS

Pour les pièces peintes ou ayant subies un traitement de surface (catégories 1 à 7)

A effectuer selon la Norme NFT 30-049 d'avril 1985, dans les conditions de l'essai B, pendant 25 cycles.

Pour information, un cycle se compose des étapes suivantes :

- 1. Exposition à l'eau en pluie artificielle (eau désionisée ou PH neutre à 23°C pendant 30min)
- 2. Exposition au froid (à -20°C pendant 1heure)
- 3. Exposition à la chaleur et à l'humidité (à 55°C pendant 1heure, humidité de 95%)
- 4. Exposition à la chaleur sèche et au rayonnement actinique (80min, Arc au xénon, soit 36°C, 65W/m²)

Pour les pièces plastiques teintées dans la masse (catégorie 8)

La pièce est soumise à un cycle de trois phases (l'humidité, le froid et la chaleur) intercalées de périodes de transition.

1 : humide	40°C	95%	16h ± 1h	
2 : descente en température			2h20	Montée et descente
3 : froid	-30°C		3h- 3h30	en température à une vitesse de
4 : montée en température			3h50	2°C/min
5 : chaud	85°C	_	6h ± 1h	

Ce cycle est à renouveler six fois, pour une durée totale d'environ 190heures.

III - RESULTATS A OBTENIR

Ces résultats seront appréciés sur éprouvette, y compris arêtes des pièces et soudures. Résultats à obtenir suivant les Normes EN NF ISO 4628-2 de Mai 2004 pour le cloquage et EN NF ISO 4628-1 pour le blanchiment (intensité des changements – Détérioration uniforme tableau 3). Dureté du système suivant A2. Adhérence du système suivant A6.

		Résultat à obtenir						
	Cloquage	Blanchiment	Dureté	Adhérence				
Catégories 1, 3, 5, 6, 7	1,S1	cotation 0-1	Perte <20% et	Cotation 1 2				
Catégories 2, 4	1,S1	cotation 2-3	dureté >108 s suivant A2	Cotation 1-2				
Catégorie 8	Aucune exigence	cotation 0-1	Aucune exigence	Aucune exigence				

Cloquage:

Degré de cloquage 1 (aucun défaut)

Degré de cloquage 2 (faible quantité de défauts en nombre significatif)

S 2 (clairement visible en vision normale corrigée jusqu'à 0,5 mm)

Blanchiment :

Détérioration uniforme 0-1-2-3 (inchangé – juste perceptible – nettement perceptible – très nettement perceptible) tableau 3 de la Norme EN NF ISO 4628-1

Adhérence:

Cotation 1 : détachement de petites écailles du revêtement aux intersections des incisions, qui affecte environ 5% de la partie quadrillée.

Cotation 2 : le revêtement s'est détaché le long des bords et/ou aux intersections des incisions, et affecte nettement plus de 5 % jusqu'à environ 15 % de la partie quadrillée.

DOC-BE-048 Page: 19 / 33



B6 : RESISTANCE AUX HYDROCARBURES (gasoil, liquide de refroidissement, huile hydraulique)

I - <u>BUT</u>

Evaluer la résistance du produit revêtu, au gas-oil, liquide de refroidissement et huile hydraulique, qui sont les principaux produits liquides présent dans la machine.

II - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre et 1 jour après la réalisation pour les pièces plastiques teintées dans la masse, selon la Norme ISO 2812-1 d'août 2007(Détermination de la résistance aux liquides autres que l'eau).

APPAREIL: Verre en verre de 1000 cc

Liquide à utiliser : Fuel domestique

Huile hydraulique SHELL PW46

Liquide de refroidissement (Ethanediol > 40%)

III - PROCEDE

- 1. Plonger une éprouvette aux 2/3 de leur longueur dans chaque liquide pendant un temps total de 48 heures, avec le conseil de contrôler l'aspect du film après 24 heures.
- 2. Laisser conditionner les éprouvettes pendant 2 heures à la température et à l'humidité ambiante avant d'en évaluer l'aspect, l'adhérence, la dureté et la brillance.

IV - RESULTATS A OBTENIR

Ces résultats seront appréciés sur éprouvette. Arêtes et soudures non comprises. Résultats à obtenir d'après A2 (la dureté du système). Brillance d'après A7. Pièces plastiques et composites : les caractéristiques mécaniques du revêtement ne devront pas être altérées.

	ſ	Résultat à obtenir	
	Brillance	Dureté	Aspect
	Perte	en %	
Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	10% maxi dans le fuel. 20% maxi dans l'huile hydraulique. 20% maxi dans le liquide de refroidissement.	25% maxi dans le Fuel. 20% maxi dans l'huile hydraulique. 30% maxi dans le liquide de refroidissement.	Aucun changement ni altération de l'aspect général

DOC-BE-048 Page: 20 / 33

B7: TENUE AUX UV

I - <u>BUT</u>

Evaluer la résistance au vieillissement à la lumière, par exposition au rayonnement artificiel d'une lampe à arc xénon, suivant la Norme NF EN ISO 11341 de février 2005, méthode 1 et température de panneau noir de 50°C.

II - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre et 1 jour après la réalisation pour les pièces plastiques teintées dans la masse.

III - PROCEDE

- 1. Relever la brillance et la couleur sur les plaquettes d'essai.
- 2. Exposer les éprouvettes dans un appareil de type : WEATHER OMETER ATLAS ou équivalent pour une durée de 500 heures.
- 3. A la fin de l'essai:
 - extraire les éprouvettes
 - les laver soigneusement pour éliminer tous les résidus présents sur la surface d'essai
 - relever la brillance et la couleur

IV - RESULTATS A OBTENIR

Ces résultats seront appréciés sur éprouvette. Arêtes des pièces et soudures non comprises.

Résultats à obtenir suivant les Normes EN NF ISO 4628-2 de Mai 2004 pour le cloquage et EN NF ISO 4628-1 pour le blanchiment (intensité des changements – Détérioration uniforme tableau 3). Dureté du système suivant A2. Adhérence du système suivant A6. Brillance suivant A7.

Ecart colorimétrique : contrôle du $\Delta EL^*a^*b^*$ selon tableau en annexe. Ces valeurs sont données à titre indicatif, en cas d'écart trop important le jugement se fera à l'œil en cabine à lumière.

	Résultat à obtenir					
	Adhérence	Dureté	Blanchiment	Cloquage	Brillance	
Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Cotation 1-2 suivant A6	Perte <20% et dureté >108 s suivant A2	cotation 0-1	1,S1	Perte <12%	
Catégorie 8	Aucune exigence	Aucune exigence		Aucune exigence		

DOC-BE-048 Page: 21 / 33



B8 : RESISTANCE AUX LAVEURS HAUTE PRESSION

Non applicable aux pièces revêtues d'un primaire uniquement. Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - BUT

Evaluer la résistance aux lavages Haute Pression des différentes parties du chariot et tester le comportement aux lavages régulier de la machine.

II - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre.

Les éprouvettes seront préparées en effectuant une blessure comme pour l'essai B2.

APPAREIL:

Laveur haute pression.

Utiliser de l'eau avec agent nettoyant dégraissant non acide et à 60°C ± 10°C.

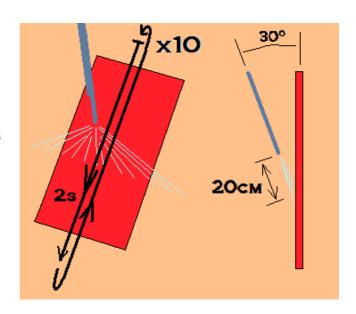
III - PROCEDE

Présenter l'éprouvette verticalement.

Effectuer 10 passes de jet à une distance de 20cm de l'éprouvette sous un angle de 30° à sa surface et de bas en haut.

Une passe s'effectue en 2s.

<u>Niveau d'exigence</u>: laveur haute pression réglé à 150 bar, entre 750 et 1000 l/h.



A la fin de l'essai :

- -> extraire les éprouvettes,
- -> laisser conditionner les éprouvettes pendant 2 heures à la température et à l'humidité ambiante.

I.RESULTATS A OBTENIR

Sur l'ensemble de la pièce sauf blessure :

Pas de décollement.

Pas de perte d'Adhérence (A6).

Aucune autre détérioration ne devra être visible.

Blessure à effectuer comme pour l'essai B2 avec blessure.

Suivant la Norme NF EN ISO 4628-8 (décollement autour d'une rayure, pour l'enrouillement). Degré 1

Pas de décollement à une distance supérieure à 1,5mm de chaque coté de la blessure

DOC-BE-048 Page: 22 / 33



B9 : RESISTANCE AUX HAUTES TEMPERATURES

Non applicable aux pièces plastiques et composites teintées dans la masse.

I - <u>BUT</u>

Evaluer la résistance du revêtement des pots d'échappement aux hautes températures.

II - CONDITIONS D'ESSAIS

Ces essais s'effectuerons sur des éprouvettes au minimum 20 jours après l'application pour la peinture liquide, 1 jour pour la peinture poudre.

III - PROCEDE

- 1. Relever la brillance et la couleur sur les plaquettes d'essai.
- 2. Exposer les éprouvettes à une température de 540°C pour une durée de 2 heures.
- 3. A la fin de l'essai :
- extraire les éprouvettes
- les laver soigneusement pour éliminer tous les résidus présents sur la surface d'essai
- relever la brillance et la couleur

IV - RESULTATS A OBTENIR

Ces résultats seront appréciés sur éprouvette. Arêtes des pièces et soudures comprises. Résultats à obtenir suivant les Normes EN NF ISO 4628-2 de Mai 2004 pour le cloquage et EN NF ISO 4628-1 pour le blanchiment (intensité des changements – Détérioration uniforme tableau 3). Dureté du système suivant A2. Adhérence du système suivant A6. Brillance suivant A7.

Ecart colorimétrique : contrôle du $\Delta EL^*a^*b^*$ selon tableau en annexe. Ces valeurs sont données à titre indicatif, en cas d'écart trop important le jugement se fera à l'œil en cabine à lumière.

		Résultat à obtenir					
	Adhérence	Dureté	Blanchiment	Cloquage	Brillance		
Catégorie 6	Cotation 1-2 suivant A6	Perte <20% et dureté >108 s suivant A2	cotation 0-1	1,S1	Perte <5%		

DOC-BE-048 Page: 23 / 33



n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind.: C

MANUEL CONFORMITE PEINTURE

5 - ENVIRONNEMENT

Les produits utilisés par les fournisseurs doivent être compatibles en tous points avec ceux utilisés par MANITOU.

Les produits utilisés doivent être : SANS Métaux Lourds (PLOMB, CADMIUM, CHROME, MERCURE, ETAIN...) SANS TGIC,

Les produits doivent être en conformité avec REACH.

A limiter : Bisphénol A, éther de glycol, Isocyanates.

DOC-BE-048 Page: 24 / 33



n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Ind. : C

MANUEL CONFORMITE PEINTURE

6 - REPRISE PEINTURE

◆ Dans le cas d'une reprise peinture due à une rayure ou éclat profond, il est demandé de suivre le protocole suivant :

Enlever toute graisse, poussière ou autre souillure. Poncer la zone à reprendre. Nous demandons une grande prudence en cas d'application de mastic. Il se peut qu'il ne soit pas toléré en fonction du rôle mécanique de la surface concernée de la pièce. Poncer à nouveau après masticage. Puis reprendre le processus peinture habituel. Dépoussiérer, appliquer une peinture liquide au mieux, au pistolet, sinon à la brosse ou à la bombe.

- Pour des défauts de manque inférieur à 1 cm et prenant moins de 5% de la surface visible de la pièce, il peut être toléré une reprise locale (pinceau, bombe, etc.), à condition de ne pas détériorer l'aspect.
- ◆ De manière générale, après retouches ou revoilage, l'épaisseur moyenne sur produit fini pourra être le double de l'épaisseur initiale : les caractéristiques mécaniques, l'aspect et le vieillissement devront rester inchangés.
- ♦ Meulage : à plat en évitant de creuser les surfaces. Privilégier l'utilisation de ponceuse à bande ou orbitale à grain fin. Vous n'utiliserez pas de disques à lamelles pouvant être à l'origine de marques importantes.

DOC-BE-048 Page: 25 / 33



EPROUVETTES

n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

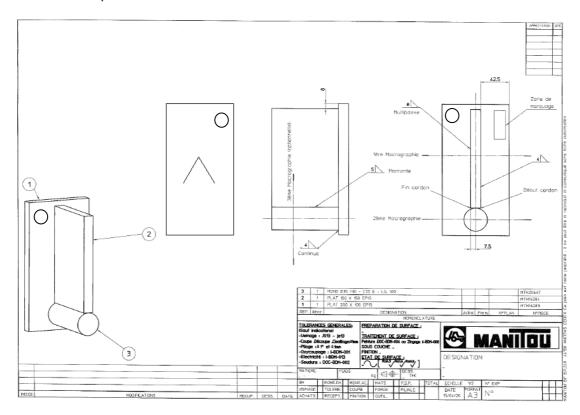
ANNEXE

Ind.: B

Eprouvette N0:

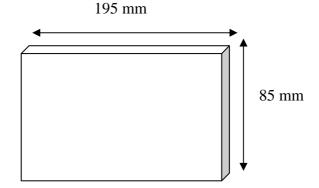
Les éprouvettes utilisées pour réaliser les essais doivent être représentatives des pièces de production (composants entier ou découpés).

A défaut on pourra utiliser l'éprouvette ci dessous. Elle devra tout de même être issue du même processus ou d'un processus fidèle à celui que le composant série subit. Les épaisseurs seront en fonction des composants séries. Les moyens de découpe devront être équivalents au moyen de production. S'il n'est pas réalisé d'ébavurage sur les pièces de production, les éprouvettes ne devront pas faire l'objet d'opération particulière qui dénaturerait la représentativité.



Eprouvettes N1 et N5:

Plaquettes de 85 x 195 mm ; Pour les éprouvettes N1 -> épaisseur de 1mm $(\pm~0,2)$ les éprouvettes N5 -> épaisseur de 5mm $(\pm~0,2)$





LEXIQUE

n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

ANNEXE

Ind.: C

Cabine à lumière

Caisson dans lequel on place un ou plusieurs obiets à éclairer par des lampes spécifiques permettant de comparer au

mieux deux teintes et de mettre en évidence le métamérisme.

Calamine

La Calamine est un résidu charbonneux de la combustion des gaz.

Cataphorèse

La Cataphorèse ou électrodéposition cationique est une technique de peinture qui consiste à immerger la pièce dans un bain de peinture hydrosoluble, en mettant la pièce en cathode, et en faisant migrer les particules de peinture en suspension dans le bain au moyen de courant électrique, de l'anode vers la cathode. Les particules de peinture se déposent alors uniformément et sur toute la surface de la pièce immergée. Ensuite, la peinture est cuite au four.

Champ de tôle

Le chant ou champ désigne le côté le plus fin d'un objet, ici la tôle.

Ébavurage

En saillie

Ebavurage ou Ebarbage : Opération qui consiste à enlever la bavure. Bavure : Surplus involontaire de matière, souvent de faible épaisseur, comme si la matière avait bavé. C'est inesthétique et parfois coupant.

Eminence, bosse à la surface d'un objet. En saillie, en pointe, en angle aigue.

Métamérisme

Phénomène par lequel deux surfaces paraissant de même couleur sous un certain éclairage ou illuminant, peuvent paraître

de couleurs différentes sous un autre éclairage

Peau d'orange

Variété de défectuosité initiale se présentant sous la forme d'un moutonnement caractéristique, susceptible d'affecter son

facteur de réflexion.

Pigment

Le pigment est une substance colorée, naturelle ou artificielle, d'origine minérale ou organique. Ils sont généralement broyés finement avant d'être mis en suspension dans un liant, pour obtenir les peintures. Ils sont la plus part du temps insolubles contrairement aux teintures qui pénètrent dans les fibres.

Piqures

Variétés de défectuosité initiale caractérisée par l'apparition à la surface du feuil de multiples porosités ressemblant à des

trous d'épingles.

PPAP

PPAP est l'abréviation de Production Part Approval Process qui se traduit en français par le Processus d'Homologation des

Pièces de Productions ou Processus d'Approbation des Parties de Production.

Primaire

Le primaire est ici le premier produit de revêtement, synonyme de l'appellation usuelle sous-couche. Ne pas confondre avec

une couleur primaire.

PV

Procès verbal

RAL

ReichsAusschu|B für Lieferbedingungen ou RAL, est un système de codification des couleurs développé en 1927 par l'institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé. Ce nuancier est utilisé principalement pour les couleurs de peinture. A sa création, il comptait 40 couleurs codifiées, et en compte aujourd'hui plus de 1680. Il existe plusieurs systèmes de RAL: le RAL Classic (utilisé par MANITOU) mais aussi le RAL Design.

Réserve de peinture

Emplacement ou zone, d'une pièce ou d'un ensemble, à laisser non peint.

Subjectile

Support métallique ou autre sur lequel on applique la peinture.

Teinté dans la

masse

Procédé qui consiste à mettre l'agent colorant quand la matière est liquide. L'ensemble de la pièce en durcissant sera donc

teinté, même à l'intérieur

TGIC

Isocyanolate de triglécydine

U٧

Ultra Violets



Bibliographie

n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

ANNEXE

Ind.: C

Norme	NF E	N ISO	2808 d'Avril 2007	p. 8
Norme	NF EI	N 152	2 de mars 2007	p. 9
Norme	NF E	N ISO	6272-1 de Novembre 2004	p. 10
Norme	NF E	N ISO	4628-4 de mai 2004	p. 10, 12
Norme	NF E	N ISO	4628-1 de mai 2004p.	10, 18, 19, 20, 21
Norme	NF E	N ISO	1519 de juin 2002	p. 11
			4628-5 de mai 2004	
			1520 de février 2007	
Norme	NF E	N ISO	2409 d'août 2007	p. 13
Norme	NF E	N ISO	2813 de septembre 1999	p. 14
			9227 mars 2007	
Norme	NF E	N ISO	4628-3 de mai 2004	p. 17
Norme	NF E	N ISO	4628-2 de mai 2004	p. 17, 18, 19, 21
Norme	NF EI	N ISO	4628-8 de octobre 2005	p. 17, 22
Norme	NF E	N ISO	2812-2 d'avril 2007	p. 18
Norme	NFT 3	30-04	9 d'avril 1985	p. 19
Norme	NF E	N ISO	2812-1 d'avril 2007	p. 20
			11341 de février 2005	



Tableau RAL / ΔEL*a*b* Cotation de la tenue aux UV

n°: DOC-BE-048 Ref.: PGQ12

Bureau d'Etudes

ANNEXE

Ind.: C

Sumple 3 Sum	RAL	Δ EL*a*b*	RAL	∆ EL*a*b*	RAL	Δ EL*a*b*	RAL	Δ EL*a*b*										
1.5		3				1.5										1		1
1001		1.5	2000	3		3	4001	2	5000	2	6000	2.5	7000	2		2		1
1003	1001		2001		3002		4002		5001		6001		7001		8001		9002	1
1004 3	1002	1.5	2002	4	3003	2	4003	2.5	5002	2	6002	2	7002	2	8003	2	9003	1
1005 3	1003		2003		3004		4004	2.5	5003		6003		7003		8004		9004	
1006 3 2009 2 3009 2 4009 2 5007 2 6006 2 7006 2 8011 2 9007 1																		
1007 3 3011 2.5 3012 1 3014 2.5 3012 1 3013 3 5010 2 6008 2.5 7009 2 8014 1.5 9011 2.5 1012 1.5 3013 3 3014 2 3015 1.5 5011 2.5 6010 2.5 7011 2 8016 2 9018 1 1014 1.5 3015 1.5 5012 2 6011 2 7012 2 8017 2 9012 1 1 1014 1.5 3016 2.5 5012 2 6011 2 7012 2 8017 2 9018 1 9022 1 1 1 1 1 1 1 1 1		-		-								-						
1011			2009	2			4009	2										
1012																		
1013	_																	
1014																		
1015																		
1016 3 3017 4 3018 2.5 5014 2 6013 1.5 7015 2 8022 2.5 8014 2 8015 1.5 8014 2 8015 2 8	-					-											9022	I.
1017																		
1018 3 1019 1.5 1020 3 1021 3 1021 3 1021 3 1022 3 1021 3 1022 3 1027 1.5 1028 4 1032 3 1033 2 1037 2 1038 1 1038 1 7038 1 7040 1.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8029 2.5 8031 1 8029 2.5 8031 1 8029 2.5 8039 1.5 8029 2.5 8031 1 8032 1.5 8033 1 8034 1 8035 2 8036 1.5 8029 <td></td> <td>_</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>_</td> <td></td> <td></td>		_				-						-				_		
1019		-				-								_				
1021 3 1023 1.5 1027 1.5 1028 4 1032 3 1032 3 1033 2 1034 2 1037 2 1038 1 The color of t																		
1023 1.5 1027 1.5 1028 4 1032 3 1033 2 1034 2 1038 1 Total Content of Con	1020	3			3027	3			5019	2	6017	2.5	7023	1.5				
1027 1.5 1028 4 1032 3 1033 2 1037 2 1038 1 Solution of the property of th	1021			Į.			ļ		5020	2.5	6018	2	7024	2				
1028 4 1032 3 1033 2 1034 2 1037 2 1038 1 1039 1 1039 1 1039 1 1039 1 1039 1 1039 1 1039 1 1039 2 1039 1 1039 2 1039 1 1039 1 1039 2 1039 1 10												1						
1032 3 1033 2 1034 2 1037 2 1038 1 6029 2.5 7037 1.5 6029 2.5 7036 1.5 6033 1 7038 1 6034 1 7040 1.5 7043 1.5 7041 1																		
1033 2 1034 2 1037 2 1038 1 1 6025 2.5 7034 1.5 6026 2.5 7035 1 6028 2.5 7036 1.5 6029 2.5 7037 1.5 6033 1 7038 1 6034 1 7039 2 7040 1.5 7043 1.5 7044 1 1	t .								5023	2								
1034 2 1037 2 1038 1 6027 1 7035 1 6028 2.5 7036 1.5 6029 2.5 7037 1.5 6033 1 7038 1 6034 1 7039 2 7040 1.5 7043 1.5 7044 1 1														-				
1037 2 1038 1 6029 2.5 6033 1 6034 1 7040 1.5 7043 1.5 7044 1																		
1038 1 6028 2.5 7036 1.5 6029 2.5 7037 1.5 6033 1 7038 1 6034 1 7039 2 7040 1.5 7043 1.5 7044 1																		
6029 2.5 7037 1.5 6033 1 7038 1 6034 1 7039 2 7040 1.5 7043 1.5 7044 1																		
6033 1 7038 1 6034 1 7039 2 7040 1.5 7043 1.5 7044 1	1036	1												-				
6034 1 7039 2 7040 1.5 7043 1.5 7044 1												-						
7040 1.5 7043 1.5 7044 1																		
7043 1.5 7044 1											0034	'						
7044 1																		
													7044	1				



VALIDATION DU PROCEDE SPECIAL PEINTURE Procès-Verbal n° : _____

FC	וו	R١	VIS	55	Fι	ΙR	
•	,,	1	A T ~	,,	ᆫ	<i>_</i> 1\	

	P	artie	à	remplir	par le	e f	ournisseur	:
--	---	-------	---	---------	--------	-----	------------	---

		FOURNISSEUR	TEINTE	TYPE PEINTURE
Cataphorèse	Primaire*			
Peinture	Primaire *			
liquide	Finition *			
Peinture	Primaire*			
poudre	Finition *			
Pièces plastiques et composites	Produit de finition* (si traitement de surface)			
	Matière utilisée (si teintée dans la masse)			

^{*} Joindre une copie de la fiche technique fournisseur

CONDITIONS D'APPLICATION						
TRAITEMENT DE SURFACE (TYPE ET FABRICANT)	(Joindre une copie du mode opératoire)					
PREPARATION						
(POUR PLASTIQUES ET COMPOSITES)						
CATAPHORESE						
	Joindre une copie du mode opératoire décrivant les conditions d'application (température, pression, temps et température de séchage entre couches,).					
APPLICATION PEINTURE						
PRODUIT DE FINITION (POUR PLASTIQUES ET COMPOSITES)						
(1 OOK 1 EASTIQUES ET COMPOSITES)						

Nom de l'opérateur ayant effectué les éprouvettes de qualification :

DOC-BE-048	ANNEXE	Page: 30 / 33



VALIDATION DU PROCEDE SPECIAL PEINTURE Procès-Verbal n° : _____

FOURNIS	SEUR
----------------	------

Partie à remplir par MANITO	OU:							
Essais effectués par :								
Catégorie de la pièce :	1	2	3	4	5	6	7	8
(Entourer la bonne mention)						0	,	0

▲ Non applicable aux pièces métalliques revêtues d'un primaire uniquement.

ANALYSE MANITOU					
	ACCEPTATION				
TYPE D'ESSAI	OUI	NON			
A1 : épaisseur					
A2 : dureté					
A3 : chute d'une masse (craquelage)					
A4 : Pliage (écaillage)					
A5 : Emboutissage (craquelage et écaillage)					
A6 : adhérence avant BS (quadrillage)					
A7 : brillance et colorimétrie					
A8 : adhérence sur les arêtes					
A9 : Métamérisme					
B2 : brouillard salin hors blessure (enrouillement et cloquage) A6 : adhérence A8 : adhérence sur arête					
Sur blessure ▲					

DOC-BE-048	ANNEXE	Page : 31 / 33



VALIDATION DU PROCEDE SPECIAL PEINTURE Procès-Verbal n° : _____

FOURNISSEUR	
-------------	--

Bureau d'Etudes

(enrouillement sur blessure et cloquage)					
	ANALYSE MANITOU				
TYPE D'ESSAI	ACCEPTATION				
	OUI	NON			
B3: Bac Ford (blanchiment, cloquage) A2: dureté A6: adhérence					
B4 : Intempéries (blanchiment, cloquage) A2 : dureté A6 : adhérence					
B6 : Hydrocarbures A2 : dureté A7 : brillance Aspect					
B7 : tenue aux UV (blanchiment, cloquage) A2 : dureté A6 : adhérence A7 : brillance					
B8 : Laveur haute pression (Décollement et Aspect) A6 : adhérence Sur blessure▲					
(Décollement)					
B9 : hautes températures (blanchiment, cloquage) A2 : dureté A6 : adhérence A7 : brillance					



VALIDATION DU PROCEDE SPECIAL PEINTURE Procès-Verbal n°: _____

FOURNISSEUR:

	Qualification MANITOU	OUI	
_		Qualification temporaire	
		NON	
Remarques :			
<u> Visa MANITOU :</u>			